

COMPTE-RENDU DU 1^{ER} CONSEIL D'ECOLE
DU 6 NOVEMBRE 2009

Etaient présents : Mme FRANÇOIS et M. BLUNAT, DDEN (Délégués départementaux de l'éducation nationale) ;

Mme Christelle GUIONNEAU, Adjointe chargée des affaires scolaires ;

Mmes VERHAEGHE, THOMASSON, NIEVOLLET, HIBON, DIAB, CEBELIEU et M. BONNIN et CAULIER, Représentants des parents d'élèves ;

Mmes JUNG, VADON, LE CRAS, PIERSON, DUSSERT et M. JOBIN,

Enseignants ;

Melles RAMAK et BOUILLET, Atsem (Agent territorial chargé des écoles maternelles).

Etait excusé : M. BIENVENU, IEN (Inspecteur de l'Education Nationale) chargé de la circonscription de Saint-Marcellin à laquelle l'école appartient.

Points abordés par l'équipe enseignante :

-Consultation et vote de la « Charte école » et de la « Charte élève » pour l'utilisation d'Internet : Ces deux chartes ont été acceptées par vote. Elles seront transmises au plus vite aux enfants et familles pour signature, sachant qu'un exemplaire restera à l'école. Des affiches rappelant les droits et devoirs des enfants seront également affichées dans la salle d'informatique pour que chacun puisse s'y référer en cas de problème.

Il faut toutefois savoir que la salle informatique est équipée d'un SLIS qui fonctionne comme un contrôle parental pour les ordinateurs de l'école connectés à Internet et utilisés en présence d'un adulte prêt à intervenir en cas de problèmes uniquement.

-Point sur les effectifs de rentrée : Cette année, l'école de L'Albenc compte 148 élèves répartis entre les classes de maternelles (52 élèves) et d'élémentaires (96 élèves). Pour la maternelle, il y a 18 enfants scolarisés en petite section, 10 en moyenne section et 24 en grande section. Pour l'élémentaire, il y a 21 enfants scolarisés en CP, 17 en CE1, 24 en CE2, 17 en CM1 et 23 en CM2.

Pour l'année prochaine, une enquête sera rapidement demandée pour connaître les nouveaux enfants à scolariser à la prochaine rentrée et ainsi faire remonter les effectifs. En effet, 23 enfants quittent l'école. Il faut donc une arrivée conséquente pour conserver des effectifs stables. Nous savons déjà que les travaux de construction d'un nouveau lotissement (près du cimetière) devraient démarrer rapidement, des compromis de vente de terrains ayant été signés et que ces nouvelles familles ont des enfants en âge d'être scolarisés à l'école et souhaitent le faire.

-Est-il possible que les services de cantine et de garderie utilisent la salle de motricité de l'école en cas de mauvais temps ? : Il n'y a aucune opposition de la part de la mairie.

-Peinture dans la cour pour délimiter les espaces interdits : Le directeur, David JOBIN rencontrera Christelle GUIONNEAU, Adjointe des affaires scolaires, ce lundi 9 novembre de manière à voir ensemble sur le terrain la délimitation de ces zones. Le tracé sera ensuite fait par les agents communaux.

-Ménage : Le ménage n'est toujours pas fait correctement aux retours des week-ends et il serait bien que la personne chargée du ménage passe l'aspirateur de temps en temps dans les toilettes du bas (proche de la classe de CP) de manière à ôter les toiles d'araignée et araignées qui effraient ces enfants. Est-ce un manque de temps puisqu'elle ne dispose que de 2 x 2 heures pour effectuer les 4 classes, la salle informatique, la BCD et les toilettes, ou de compétences ? La mairie prend contact avec l'entreprise pour voir ce qui peut être fait et rappelle aux enseignants de demander aux enfants de ramasser et jeter leurs papiers à la fin de la journée.

-Travaux : -Porte-savon et étagère dans la classe de Melle PIERSON : Cela devrait être fait. M. JOBIN se charge de voir cela avec M. MELAY, Adjoint responsable des services techniques.

-Tableau de Mme VADON à repeindre : A voir entre M. JOBIN et M. MELAY,

-Panneau pour rétroprojecteur dans la classe de Mme JUNG : Pour ce qui concerne l'achat, il faudra voir avec les reliquats du budget mairie même si l'école fonctionne en budget « année scolaire »

et non en budget « année civile ». Un arrangement pourra être trouvé et l'installation faite par les agents communaux. Attention, s'agissant d'un plafond suspendu, le système de fixation devra se faire sur le mur.

-Budget 2010 : Afin de commencer à prévoir le budget 2010, nous pensons faire l'acquisition d'un ou deux ordinateurs pour la salle informatique de manière à commencer le renouvellement des machines actuelles qui montrent des signes de faiblesse et ainsi éviter un investissement lourd d'un seul et même coup.

Prévoir l'acquisition de manuels neufs qui répondent aux attentes des nouveaux programmes de 2008 et qui représente un coup énorme pour un budget de classe car il faut compter en moyenne 15 € pour un manuel. Sachant qu'il faudra acquérir un manuel de français et un de mathématiques pour chaque élève ou un pour deux, ce qui n'est pas toujours l'idéal, le montant de la facture risque de vite atteindre des sommets (entre 1 500 et 3 000 €).

Prévoir la réfection en peinture de la classe de Mme JUNG.

Toute l'équipe tient à remercier la municipalité pour les investissements réalisés cette année pour améliorer l'accueil et la sécurité des enfants, notamment au niveau de l'aire de jeux de la maternelle et pour sa réactivité face aux travaux d'aménagement à réaliser au cours des petites vacances scolaires.

Points abordés par les représentants des parents d'élèves :

-Demander un compte-rendu papier du conseil d'école pour chaque famille : Devant le budget restreint de photocopies dont nous disposons et le nombre de photocopies qu'il serait nécessaire de tirer (environ 1 000 à l'année), nous ne pouvons assurer cette diffusion. Il faut savoir que ces comptes-rendus sont consultables sur le site de l'école à l'adresse suivante : <http://www.ecoledelalbenc.com/> ou sur le site de la mairie de L'Albenc (Rubrique « Vie scolaire ») à l'adresse suivante : <http://www.albenc.sud-gresivaudan.org> et au panneau d'affichage de l'école situé au portail du bas. Cependant, nous nous engageons à faire passer un mot dans les cahiers des enfants afin de signaler aux familles que le compte-rendu du conseil d'école est consultable sur les sites cités précédemment et à leur proposer une version papier pour celles qui le souhaiteraient, à condition qu'elles en fassent la demande écrite.

-Permis à points : Il suscite beaucoup d'interrogations et de réactions négatives Pourquoi a-t-il été mis en place ? Il semble être traumatisant pour certains enfants. Il existe d'autres manières de sanctionner. Un bilan devra être fait en juin pour savoir si ce système est réellement efficace : Ce permis à points a été décidé et mis en place par l'équipe enseignante pour répondre à une préoccupation des parents d'élèves quant aux incivilités qui pouvaient avoir lieu dans la cour de récréation et permettre une réponse juste et identique pour chaque comportement contraire à celui d'élève. Nous sommes tout à fait conscients qu'il est répressif envers les enfants difficiles mais, en même temps, le dialogue n'entraînant pas un changement de comportement, il fallait trouver une réponse pour que ces enfants cessent d'importuner les autres. De plus, notre travail est plus un travail d'instruction que d'éducation, éducation qui relève aussi et surtout de la famille. Ce permis à points permet également d'instaurer un cadre, cadre qui est aussi rassurant pour l'enfant et qui l'aide à se construire. Le bilan de la 1^{ère} période est tout de même positif puisque le permis à points est réellement entré en vigueur à la mi-septembre et qu'à ce jour, le dernier fait noté et qui est un avertissement et non une perte de points remonte au 8 octobre. Il semble donc qu'il y ait un effet positif à l'utiliser. De plus, les enfants ont un retour positif de cette expérience puisqu'ils apprécient le fait de ne plus être « embêtés » pendant les récréations.

Un bilan pourra être fait en juin pour voir quel devenir a ce permis à points. Pour terminer, il faut savoir que nous ne sommes pas la seule école à utiliser ce système et qu'aucun enfant n'a encore été traumatisé. Pour ce qui est des autres manières de sanctionner, l'équipe enseignante est ouverte à toute proposition.

-Cantine : Où en est la réflexion sur une alimentation de proximité ? (Cf. conférence du festival BIO) Peut-on connaître le cahier des charges de l'appel d'offre du traiteur de la cantine et l'échéance du contrat en cours ? Un critère de choix lors de l'appel d'offre pour le traiteur pourrait être : plus de souplesse pour l'inscription à la cantine (inscription la veille pour le lendemain).

Pour ce qui est de la réflexion sur une alimentation de proximité, il est évident qu'en raison des contraintes d'hygiène et de structure, la mairie ne fera pas préparer les repas par une cantinière. En revanche, Trait'Alpes, le traiteur actuel, qui assure la livraison des repas en liaison froide peut produire la traçabilité de ses produits. Peut-être utilise-t-il des produits de l'Y grenoblois pour réduire ces coûts

d'achat ? Il serait intéressant de lui poser la question. En tout état de cause, il est bon de rappeler que les enfants ont un plat bio par semaine, un plat du monde par semaine et que le choix se fait entre 2 menus dont 1 conçu spécifiquement pour les enfants et élaboré par une nutritionniste. De plus ce type d'alimentation, élaborée sur place, pourrait augmenter le prix des repas. Or, actuellement, les parents ne paient que le repas et les coûts de personnel et de structure ne leur sont pas facturés.

Pour ce qui est de l'appel d'offre, celui-ci devra prendre effet en septembre 2010 puisque le contrat actuel se termine en août 2010. Le cahier des charges pourrait être établi avec la participation des parents d'élèves intéressés. Pour cela, rapprochez-vous de la mairie et du conseil municipal.

Enfin, dans un souci d'améliorer l'accueil des enfants demi-pensionnaires, des travaux d'agrandissement de la cantine débiteront en février 2010 pour un achèvement des travaux pour la rentrée 2010.

Nous (les parents) soulignons que l'encadrement de la cantine est de qualité. Toutefois, une précision sur la formulation du règlement de celle-ci est à préciser. Que signifie « Se prendre en charge eux-mêmes » dans la phrase « les élèves de maternelle sont récupérés à 11h30 dans leur salle de classe par le personnel communal. Les élèves du primaire doivent se prendre en charge eux-mêmes et rester dans la cour de l'école » ? Cela signifie que les élèves du primaire doivent savoir s'ils restent ou non à la cantine. Ils sont donc responsables. Toutefois, les enseignants du primaire leur demandent s'ils mangent ou non à la cantine et peuvent se référer au planning affiché dans le hall du bâtiment « élémentaire ».

-Etudes : Est-elle ouverte aux élèves de CP ? L'enseignant chargé de l'étude les fait-il lire ? : Oui, bien sûr. L'étude est un service communal ouvert à tous les enfants scolarisés en classe élémentaire. De plus, ils sont pris en charge en priorité par l'enseignant chargé de l'étude dans la mesure où les autres enfants sont plus autonomes et donc plus capables de travailler seul pour apprendre leurs leçons. Ils seront interrogés ensuite, lorsque la lecture des CP sera terminée. Toutefois, il est important de signaler que l'étude n'est qu'une aide aux devoirs et non du soutien scolaire.

-Garderie : il faudrait signaler aux parents qu'il y a possibilité d'ouvrir la garderie jusqu'à 18h30 s'il y a suffisamment d'enfants à garder et donc faire un sondage pour connaître le nombre d'enfants concernés s'il y en a : Lors du dernier conseil d'école, il a été dit que les parents qui souhaitaient voir cette tranche utilisable devaient se faire connaître auprès de la mairie.

-Propreté des toilettes : Les toilettes de la cour « côté garçon » ne peuvent pas être nettoyées plus souvent par le personnel communal par manque de temps. Elles le sont une fois par jour, en fin de journée. De plus, certains enfants jouent à les salir ou à les boucher avec du papier ce qui n'aide pas le personnel communal. Ils subissent donc les désagréments de leurs actes. Pour ce qui est des toilettes du haut, il semblerait que certains garçons ne sachent pas viser la cuvette. Pour ceux-là, il serait bon de leur apprendre ou leur demander de s'asseoir.

-L'antenne relais : Aucune mesure n'a été effectuée pour connaître l'intensité des ondes produites par cette antenne relais. Toutefois, M. BLUNAT rappelle que celle-ci ne doit pas être élevée et qu'en fonction de sa configuration, les ondes ne seraient pas dirigées vers l'école. Toute action, si action il devait y avoir, devra se faire auprès de la municipalité de Vinay puisque cette antenne est installée sur cette commune voisine.